



## **PRAM : et si votre voiture permettait à quelqu'un de redémarrer ?**

jeudi 4 décembre 2014, par [lpe](#)

En Poitou-Charentes, les difficultés de mobilité représentent un facteur croissant d'exclusion et d'isolement social. C'est aussi un frein majeur au retour à l'emploi, particulièrement en zone rurale. Lorsqu'il n'y a pas de moyens de transport collectif et que l'achat d'un véhicule personnel est un investissement trop important, accéder à l'emploi ou à la formation devient illusoire : Pas de voiture, pas d'emploi. Pas d'emploi, pas de voiture.



C'est de ce constat qu'est née l'association PRAM, Plate-forme Régionale d'Accès à la Mobilité. Reconnue d'intérêt général, l'association PRAM est spécialisée dans la collecte, la remise en état professionnelle et la revente solidaire de voitures d'occasion. Elle vise à lever les freins à la mobilité rencontrés par la population résidant en Poitou-Charentes.

Le projet : Collecter des véhicules d'occasion, en état de fonctionnement, auprès de donateurs, particuliers, entreprises ou collectivités pour les céder à bas prix et sans profit à des personnes en situation de précarité, orientées par des travailleurs sociaux (parents isolés, jeunes actifs, travailleurs pauvres...). L'enjeu est essentiel : leur permettre de trouver, de retrouver ou de conserver un emploi.

Comment participer : Vous pouvez devenir donateur et céder votre véhicule à l'association PRAM.

- Vous êtes un particulier : Vous souhaitez changer de véhicule alors qu'il est en bon état. Et s'il permettait à quelqu'un de redémarrer ? Donnez votre véhicule et bénéficiez d'une déduction fiscale à hauteur de 66% de votre don dans la limite de 20% des revenus imposables.

- Vous êtes une entreprise ou une collectivité :

— Vous avez une flotte de véhicules que vous devez renouveler régulièrement.

— Vous êtes engagé dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises.

— Vous êtes engagé dans une démarche d'Agenda 21.

Vous pouvez céder vos véhicules en état de fonctionnement et bénéficier de déduction fiscale pour votre structure à hauteur de 60% de la valeur

vénale du bien, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

- Vous êtes un professionnel de l'automobile : les véhicules repris à vos clients vous encombrant, donnez-les à l'association PRAM.

Contact :

Adresse administrative : 200 rue Jean Jaurès - 79000 Niort

Tel : 06 76 78 25 71 - email : [contact@association-pram.fr](mailto:contact@association-pram.fr)

Web : [www.association-pram.fr](http://www.association-pram.fr)